



Deuxième séance du cinquième mandat, 10 novembre 2021 à 19 heures
Salle U159

Procès-verbal approuvé

Présents

Iaroslav Gaponenko, président
El Shaddai Abebe
Anton Alexeev
Julia Barbe
Mathilde Bourrier
Sophie Brandon
Constance Carta
Bernard Cerutti
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Eléonore Crunchant
Fanny Cuman
Olivier Desrichard
Lily Dessau
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Liliya Dyachenko
Eric Eigenmann
Doris Forster
Corine Frischknecht
Alessio Giarrizzo
Alain Girardin
Stéphanie Girardclos
Thomas Guibentif
Oliver Hartley
Anouchka Hofmann
Olivier Maulini
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Aurélien Roux
Ariel Ruiz-Altaba
Lucia Ruiz Rosendo
Tania San Jose
Sarah Stewart-Kroeker
Thomas Straub
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Céline Carrère, directrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s:

Alessandra Costa
Andrea Dettwiler
Giovanni Ferro-Luzzi

Alexandre Fluckiger
Ekaterina Mokina
Laure Piguet
Georges Richard
Sarah Scholl
Cassandra Tairraz
Stéphane Berthet, vice-recteur
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

1.3. Calendrier des séances 2022

Le calendrier est approuvé ; il faut modifier la date du 7 décembre et la remplacer par le 8 qui est un mercredi.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président rappelle aux membres qu'il existe un règlement interne de l'Assemblée. Il invite les membres à le lire, il est disponible sur le site de l'Assemblée. Ce règlement prévoit que les documents qui figurent à l'ordre du jour doivent être envoyés au secrétariat deux semaines avant la séance, l'ordre du jour étant envoyé une semaine avant la séance. Par conséquent, la motion envoyée hors délai a été retirée par les motionnaires. Elle sera peut-être à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Président informe que le professeur de droit Alexandre Flückiger, excusé à la séance, estime que le règlement comporte des lacunes sur les procédures. Le Président partage cette opinion et souhaite créer un groupe de travail pour réfléchir et rédiger un règlement de procédure qui compléterait le règlement interne en allant plus en détails sur les procédures. Il propose aux personnes intéressées de rejoindre ce groupe et informe qu'il écrira en sens à l'Assemblée dans les prochaines semaines.

Le Président donne lecture d'un message reçu de la CGTF :

« Étant donné les importantes réserves accumulées sur le fond de la CGTF suite au manque d'activités dû au COVID-19, la Commission s'est rencontrée plusieurs fois à ce sujet et a décidé de mettre en place une nouvelle fois un appel à projet, à l'instar de ce qui avait été fait en 2016-2017. Pour ce faire, étant donné que l'AU a formellement un regard comptable sur nos activités, nous voulions avoir son préavis positif avant de lancer la suite des démarches. Serait-ce possible d'agender une très courte présentation de l'appel à projet lors de la prochaine séance de l'AU ? Nous imaginons qu'il est trop tard pour celle du mois de novembre, mais celle du mois de décembre peut-être ? Ou pouvons-nous passer par un autre biais plus rapide »

Après discussion, le Bureau propose une consultation électronique à la CGTF. Il demande s'il a des oppositions à cette décision. Cela n'étant pas le cas, il indique que la consultation sera organisée dès que les documents de la CGTF parviendront au Bureau.

Enfin, sur le suivi de séance, **le Président** demande aux représentant-es des différents corps d'expliquer brièvement comment la séance avec les expert-es s'est déroulée.

M. Giarrizzo explique qu'ils-elles ont été auditionnées par les expert-es durant un peu plus d'une heure. L'entretien était structuré par questions clés. La demande portait sur le rôle de chacun-e dans les processus d'assurance qualité. Un premier retour informel a été envoyé le lendemain aux participant-es sur les points ressortis de la discussion.

Le Président remercie de ces informations et sans demande de parole, passe au point suivant.

3. COMMUNICATION DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

Le Président cède la parole au rectorat.

Processus d'accréditation :

M. Raboud donne des informations sur l'accréditation. Il mentionne le discours de restitution des premiers résultats du Président du groupe d'expert-e-s, Didier Viviers, qui est disponible sur le site de l'accréditation (<https://mediaserver.unige.ch/play/159803>). Un rapport de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) sera publié le 20 décembre et l'Université devra y répondre pour le 20 janvier. C'est le Conseil d'accréditation qui a le dernier mot. Le Président du groupe d'expert-e-s a salué la qualité du rapport d'auto-évaluation qui présente un bilan précis et lucide. Au rayon des améliorations, ils-elles épinglent des points qu'ils-elles considèrent comme des pistes de réflexion plutôt que des recommandations formelles. Cette formulation est importante car elle signifie que l'accréditation sera certainement acquise sans condition. Les pistes de réflexion, sans entrer dans les détails, portent sur la participation, l'évaluation des enseignements, les ressources humaines, l'interdisciplinarité et les risques. Il mentionne en conclusion le dynamisme de l'Université dans son système de qualité, mais soulève sa complexité qui pourrait représenter un risque pour sa diffusion à tous les étages de l'institution.

M. Guibentif indique que certaines facultés n'ont pas envoyé de membres délégués aux auditions des expert-es. Il demande pourquoi le bureau qualité s'est adressé aux doyen-nes plutôt qu'à la présidence des différents conseils participatifs facultaires.

M. Raboud n'a pas la réponse à la question. Il trouve la remarque pertinente et estime que les présidences des conseils participatifs auraient pu être contactées à cet effet. Le rectorat a eu connaissance du problème trop tard.

Sondage sur les conditions d'emploi du CCER :

Mme Galliot parle de l'enquête sur les conditions d'emploi du CCER. Suite à la publication en 2018 par l'académie suisse des sciences sociales d'un rapport mentionnant la situation précaire du corps intermédiaire, le rectorat a eu des échanges réguliers avec les représentant-es de l'association du corps intermédiaire et du comité du personnel. Il a été décidé d'élaborer un plan d'action, et la première étape a été de diligenter une enquête afin d'avoir un état des lieux précis de la situation du CCER à l'Université de Genève.

Cette enquête s'est basée sur celle réalisée en 2016 par l'association ACCORDER dont les résultats ont été publiés en 2019. L'enquête a été enrichie des aspects de santé au travail, de la compatibilité entre vie privée et vie professionnelle, des questions de harcèlement et des différents statuts au sein du CCER. Un consultant externe a aidé à définir le périmètre de l'enquête. L'enquête met en évidence des résultats contrastés. Les aspects positifs : le haut niveau de compétence, la créativité, l'autonomie, la motivation et la satisfaction vis-à-vis du travail. Les conditions logistiques sont reconnues comme très favorables. La confiance de 66% des membres du CCER vis-à-vis de la hiérarchie est positive.

Les points négatifs : les personnes qui n'ont pas confiance en leur hiérarchie, 34%, celles et ceux qui mentionnent un environnement de travail souvent tendu, un manque de valorisation de leur travail par la hiérarchie, une insuffisance de l'encadrement scientifique (doctorant-es, post-doctorant-es) et de perspectives professionnelles hors de l'Université. L'enquête relève également un sentiment d'inégalité de traitement (50%) sur le plan contractuel, (trop de variété dans les statuts) ; 22% des personnes disent avoir vécu une situation de harcèlement moral qui a dégradé leur condition de travail ; 3,4 % disent être victimes de harcèlement sexuel (18 personnes), et 13% des personnes ont été les témoins de telles situations ; 35% des personnes interrogées se sentent dans une situation précaire et 51% des personnes craignent de devenir précaires. Le fort sentiment d'incertitude face à l'avenir, et un temps de travail trop partiel, en sont la cause. Ce qui est également mentionné est le manque de reconnaissance de la formation doctorale et de la formation universitaire en dehors de l'Université, éléments qui impactent la transition entre l'Université et le monde professionnel. Un score NPS (Net Promoter Score), outil utilisé dans les compagnies privées, et un peu par les institutions publiques, a été mis en place. Le score est sévère puisqu'il est de moins 39% avec une énorme variabilité entre les facultés. Cela reflète un risque élevé de dénigrement et de perte d'attractivité de l'institution. La vice-rectrice informe qu'elle a rencontré les représentant-es de l'association ACCORDER et leur a fourni plus de détails sur les résultats. Il

reste 700 commentaires libres à analyser pour permettre de finaliser le rapport avec la synthèse des commentaires.

Le Président remercie **Mme Galliot** et ouvre la discussion.

M. Guibentif demande si ces résultats ont été transmis lors du processus d'accréditation.

Mme Galliot répond par la négative, les résultats étant parvenus à la fin du processus. Un plan d'action sera préparé pour répondre aux enjeux.

UER de l'UNIGE :

Mme Carrère informe que des discussions ont été entamées depuis une année avec les différents centres interfacultaires, qui sont au nombre de 13. Il y a 13% des étudiant-es inscrit-es à l'UNIGE qui étudient dans ces centres et c'est 9 % des fonds qui leur sont attribués. Ces centres sont dynamiques ; le rectorat a souhaité établir une cartographie et évaluer les enjeux de gouvernance. Le rectorat réfléchit sur une stratégie afin d'inscrire ces UER dans la gouvernance de l'UNIGE. La réflexion repose sur deux piliers. Le premier est la question de la structure ; une UPER interdisciplinaire, regroupant les études environnementales et globales est une piste. Elle s'appuie sur la recherche de synergie entre les enseignements et les recherches effectuées actuellement au Global Studies Institute et à l'ISE, sur la place de ces questions de société à l'UNIGE, dans une ville internationale comme Genève, a du sens.

Le deuxième pilier est une réflexion sur les règles communes appliquées à l'ensemble des UER de l'UNIGE, notamment par le biais de conventions de prestations permettant d'éclaircir les règles du jeu tant dans la recherche que dans l'enseignement.

Il s'agit pour l'instant d'une réflexion et le rectorat souhaite entamer un processus de consultation participatif avec un calendrier.

Le Président remercie **Mme Carrère** et ouvre la discussion.

Mme O'Sullivan demande quels sont les problèmes de gouvernance que le rectorat estime devoir régler et qui rendraient le regroupement du GSI et de l'ISE nécessaire.

Mme Carrère indique que le GSI a des prérogatives très proches d'une faculté, tant dans la nomination des professeur-es que dans les recherches. L'idée de regrouper l'ISE et le GSI dans une UPER, porte tant sur les enjeux de gouvernance que sur les synergies dans les enseignements et la recherche. Il existe des convergences dans ces champs d'études globales qui pourraient être exploitées. Il s'agit d'une réflexion sur un projet académique, en considérant ces enjeux de société portés par ces instituts et des questions de gouvernance qui en découlent.

Mme Girardclos demande si, compte tenu des modèles très différents des différents centres interfacultaires, le souhait du rectorat est d'apporter plus d'homogénéisation ou de conserver cette diversité.

Mme Carrère répond qu'il ne s'agit pas d'homogénéiser les thèmes de recherche ou les enseignements, cela n'est pas souhaitable. Le dynamisme et la réussite des centres reposent sur la diversité des projets. Toutefois, elle estime important que des règles soient communes, pour les centres et les facultés, et qu'une égalité de traitement sur différents thèmes soit apportée ; elle cite notamment le cahier des charges des enseignant-es, la création de fonds de recherche comme grandes thématiques sur lesquelles le rectorat souhaite réfléchir à harmoniser les pratiques.

M. Roux demande combien d'étudiant-es sont inscrit-es au GSI et à l'ISE afin de voir ce que cela représente par rapport au nombre d'étudiant-es d'une faculté.

Mme Carrère répond qu'au GSI, il y a environ 1500 étudiant-es inscrit-es. Pour l'ISE, les étudiant-es sont inscrit-es soit en faculté des sciences, soit en faculté des sciences de la société. Mais les masters auquel l'ISE participe comptent environ 300 étudiant-es. Ces formations sont très attractives, le développement durable et les thématiques globales sont recherchés par les étudiant-es.

M. Roux estime que la démarche du rectorat est innovante et intéressante en ce sens qu'elle part des attentes des étudiant-es et de la société pour construire une dynamique de recherche novatrice, en dehors des disciplines facultaires, et d'enseignement.

Mme O'Sullivan partage la nécessité de promouvoir des recherches interdisciplinaires qui répondent aux enjeux de société mais n'estime pas nécessaire de créer une UPER. Cela risque de vider de contenu certaines facultés existantes et engendrera des lourdeurs administratives.

Mme Carrère affirme qu'il n'est pas question de créer un nouveau silo disciplinaire. L'idée est bien de conserver les disciplines au sein des facultés existantes et de réfléchir à un modèle différent pouvant interagir avec les structures existantes et s'inscrire dans la gouvernance de l'UNIGE.

Le Recteur souhaite ajouter que c'est le début d'une réflexion afin de répondre à des enjeux de gouvernance, d'enseignement et de recherche et de réponse aux enjeux de société. Le rectorat n'a pas un projet tout ficelé qu'il va sortir de sa manche.

Ajustement de la Charte du doctorat :

Mme Louis-Courvoisier mentionne les discussions lors de la précédente Assemblée sur la Charte du doctorat qui avait été discutée également avec le CRD et le CED (comité d'éthique et de déontologie). La Charte adoptée en 2020 a été remise en cause par certaines facultés qui résistaient à certaines modifications de leurs pratiques. Elle a donc repris les discussions avec les différents décanats pour trouver des solutions. Les points d'achoppement sont les rôles et responsabilités des directeur-trices de thèse, le comité de thèse consultatif, la surcharge bureaucratique et le pourcentage réservé à la thèse. Il a été nécessaire d'assouplir certains points. Le cap a été maintenu, avec beaucoup de souplesse, sur le comité de thèse mais le pourcentage réservé à la thèse a été abandonné. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner le combat. La bonne dynamique d'encadrement a été maintenue. Elle indique qu'elle est prête à revenir dans deux ans pour tirer un bilan !

Le Président relève que dans deux ans, une nouvelle équipe sera en place !... Il ouvre le débat.

Mme Girardclos demande que la Charte soit présentée à l'Assemblée car discuter d'un texte sans en connaître la teneur est difficile.

Mme Louis-Courvoisier estime qu'il faut un jour cesser les allers-retours dans les discussions. Elle propose de mettre le document sur le site ; les personnes pourront ainsi le consulter. Elle conclut en indiquant que le texte ne sera plus modifié.
(Texte annexé au procès-verbal)

Programme e-campus :

M. Geissbuhler mentionne un projet qui démarre après la subvention d'investissement de 12 millions accordée par le canton à l'Université. Il s'agit de la refonte des prestations numériques aux étudiants-es. Le projet est assez ambitieux. Ce qui s'appelait auparavant le programme SI étudiant-e est devenu le e-campus. Ce projet devrait piloter le parcours académique des étudiant-es depuis l'admission jusqu'à l'insertion dans la vie professionnelle en prenant en compte également les loisirs, le e-learning, etc. Cela permettra de simplifier la gestion administrative des facultés. Il informe que la semaine prochaine sera lancé un nouvel outil visant à faciliter les démarches participatives autour des outils numériques et notamment de l'implication des étudiant-es. On l'appelle le programme de projets partenaires P3 (<https://www.unige.ch/p3/>) qui permettra la participation renforcée et valorisée du corps étudiantin.

Le Président remercie le vice-recteur et ouvre la discussion.

M. Giarrizzo relève les enjeux de souveraineté numérique et demande au rectorat comment il se positionne sur ces enjeux.

M. Geissbuhler répond qu'il s'agit d'un sujet important et vaste. L'utilisation du « cloud » ; et le stockage des données dans des juridictions hors de Suisse voire d'Europe pose des problèmes de souveraineté sur les données ou leur traitement. L'Université respecte les prescriptions légales et s'est dotée en interne d'un DPO (Data Protection Officer). Toutes ces questions sont très discutées ; une pesée d'intérêt est toujours nécessaire et il n'y a pas toujours de réponse simple, d'autant plus que l'évolution dans le domaine est incessante. Lorsqu'il est possible de trouver des solutions modernes et adéquates garantissant une protection de la souveraineté numérique, alors le rectorat va dans ce sens. La recherche permanente de l'équilibre entre la qualité et l'utilité d'un outil, il cite Zoom, et les risques encourus sur la souveraineté numérique, fait partie de la mise en place de nouveaux outils numériques. Il est nécessaire de peser les intérêts et d'en discuter au cas par cas ; il n'y a malheureusement pas de réponse simple ni de positionnement évident à ce stade. Mais le marché évolue et comprend les demandes des utilisateurs ; cela permettra des adaptations.

Précarité étudiante :

Le Recteur mentionne que la précarité étudiantine est prise au sérieux par le rectorat. Dès le début de la crise pandémique, des repas à 3 francs avaient été mis en place, avec l'aide de fondations privées, pour une durée déterminée, ainsi que des aides exceptionnelles pour l'acquisition de matériel permettant de suivre les cours en ligne, etc. Le rectorat n'est pas resté insensible à la situation et est conscient que les effets de la crise perdurent. Le rectorat souhaiterait mettre en place une solution pérenne de repas à 5 francs en profitant des négociations et des appels d'offre pour les cafétérias avec l'objectif de la rentrée 2022. Une délégation d'étudiant-es a été reçue la semaine

dernière à ce propos. Ensuite, une solution a été trouvée avec le Conseil d'Etat pour une solution transitoire. Il a reçu ce soir la confirmation d'une solution transitoire de repas à 5 francs. Il souhaite que l'occupation des cafétérias cesse. Des discussions sont en cours en ce sens et le dialogue se poursuit.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eigenmann souhaiterait savoir combien l'Université compte de cafétérias et quel est le nombre de personnes employées par celles-ci. Il souhaite pouvoir réfléchir à l'internalisation des cafétérias prévue dans la motion avec tous les éléments en mains.

Le Recteur répond qu'il y a 40 personnes employées par les cafétérias. Une internalisation coûterait entre 5 à 8 millions.

M. Guibentif demande si les montants avancés sont des coûts nets ou si les recettes sont comptabilisées.

Le Recteur répond que le montant ne prend pas en compte les recettes.

Le Président remercie le rectorat de ses communications et ouvre la partie des questions au rectorat.

M. Guibentif, dans le cadre de la COP 26, demande si, suite à la motion de l'Assemblée, et après la présentation du rectorat sur le bilan carbone, une prochaine présentation est prévue prochainement.

M. Jean-Marc Triscone informe que les données carbonées sont toujours en cours d'analyse et que la consommation électrique est apparue comme très élevée. Il informe qu'il y aura un article dans le journal de l'Université et que le rectorat reviendra vers l'Assemblée prochainement sur le sujet.

M. Giarrizzo questionne sur l'acquisition de one drive déployée en 2020. Il souhaite savoir pourquoi ce choix alors que l'Université a déjà SWITCHdrive qui propose des services similaires.

M. Geissbuhler indique que l'UNIGE utilise Microsoft et que pour des questions économiques et d'intégration, cette solution est adéquate.

Le Président remercie et passe au point suivant.

4. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT : VOTE

Le Président informe que le Bureau a discuté de la vice-présidence et que Mme El Shaddai Abebe, étudiante, se propose au poste.

Le Président demande s'il y a des oppositions. Cela n'est pas le cas.

Mme El Shaddai Abebe est élue à la vice-présidence de l'Assemblée. Elle est chaleureusement applaudie.

Mme Abebe remercie l'Assemblée de sa confiance. Elle souhaite excuser le corps étudiant et prendre l'entière responsabilité quant au vice de forme de l'envoi de la motion. Elle remercie le rectorat d'avoir traité du sujet dans ses communications.

5. ÉLECTION D'UN-E REPRÉSENTANT-E ÉTUDIANT-E AU CONSEIL DE FONDATION DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE : VOTE

Le Président indique que selon les Statuts de la Fondation de la Cité Universitaire de Genève, à son article 7, l'Assemblée désigne un ou une étudiant-e pour siéger au Conseil de fondation.

Mme Pauline Emery, désignée par l'Assemblée ayant démissionné, il s'agit de la remplacer. Il demande au corps étudiant quel est le nom de la personne proposée pour la remplacer.

Il est indiqué que le corps étudiant présente Mme El Shaddai Abebe.

Le Président demande s'il y a des oppositions, cela n'étant pas le cas,

Mme El Shaddai Abebe est élue comme représentante des étudiant-es au Conseil de fondation de la cité universitaire. Elle est chaleureusement applaudie.

6. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS À LA CGTF : VOTE

Le Président indique que la CGTF a informé l'Assemblée qu'elle a ouvert une procédure de remplacement de deux membres, suite au départ de l'un des membres étudiant, Rafaël Boudjkh, et à l'élection à la présidence du deuxième, Nelson Amici. Lors de la séance ordinaire du 13

octobre dernier, la CGTF a donné un préavis positif pour l'élection de Rosalie Aminata Bouhet et Nicolas Rault dont les CV ont été envoyés avec l'ordre du jour.

Le Président rappelle que selon le règlement de la CGTF, les membres sont nommés par l'Assemblée. Il demande donc à l'Assemblée si les candidatures de Mme Bouhet et M. Rault sont acceptées. Il n'y a pas d'opposition.

Mme Rosalie Aminata Bouhet et M. Nicolas Rault sont nommés par l'Assemblée à la CGTF.

7. DIVERS

M. Eigenmann demande que des porte-noms soient prévus pour les prochaines séances.

Mme Girardclos indique que lors d'une fête des étudiants de biologie, hors université, des personnes se sont vues droguées au GHB. Des hospitalisations ont suivi ainsi qu'une enquête de police. Elle trouvait important que l'Assemblée soit informée et elle se demande si dans les prochains mois, une information ne pourrait pas être donnée sur cette thématique et les risques encourus.

Mme Louis-Courvoisier s'engage à relayer cette information au service de santé des étudiant-es.

Le Président prend congé du rectorat et du public, les remercie de leur participation et propose une interruption de séance de 5 minutes.

BILAN DE SÉANCE

Suivi des communications du rectorat :

- Accréditation
 - Rapport le 20.12.2021
- Sondage sur les conditions d'emploi du CCER
 - Analyse des commentaires libres
 - Plan d'action du rectorat
- Charte du doctorat
 - Discuter des modifications apportées
- Urgence climatique
 - Suivi de la motion de mai 2021

Election de la vice- présidence de l'Assemblée

Mme El Shaddai Abebe, étudiante, est élue comme vice-présidente à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un-e représentant-e étudiant-e au Conseil de Fondation de la cité universitaire

Mme El Shaddai Abebe est désignée par l'Assemblée.

Nomination de deux membres étudiants à la CGTF

Mme Rosalie Aminata Bouhet et M. Nicolas Rault sont nommés par l'Assemblée à la CGTF.

La séance se poursuit à huis-clos pour discuter de la procédure de désignation du-de la prochain-e recteur-trice.

Annexe : Charte du doctorat

La séance est levée à 22:45.

Iaroslav Gaponenko
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire

CHARTE DU DOCTORAT

PRÉAMBULE : L'ESPRIT DU DOCTORAT

La charte du doctorat (PhD) est un ensemble de principes généraux qui spécifie la philosophie, le cadre et les exigences d'un travail doctoral, les rôles et responsabilités des acteurs de la formation doctorale à l'Université de Genève. Les règlements d'études des structures concernées (UPER ou UER) fixent quant à eux les modalités propres à chaque type de doctorat au sein d'une Faculté ou UER habilitée à dispenser des formations approfondies.

Cette charte repose sur les valeurs de respect, d'intégrité et de responsabilité décrites dans la Charte d'éthique et de déontologie des Hautes Écoles universitaires et spécialisées de Genève dont la politique est de soutenir et promouvoir la liberté académique, l'intégrité scientifique et l'égalité des chances.

Le doctorat est une expérience approfondie de la recherche scientifique qui ne prend sens que si l'intérêt pour le sujet et l'aptitude à la recherche sont présents chez le ou la doctorant-e. Son succès repose sur la curiosité intellectuelle, sur l'évolution de compétences scientifiques qui se développent progressivement et sur la qualité de l'encadrement qui l'accompagne.

Le doctorat est une expression de la créativité au sein de l'Université. Il s'inscrit dans un savoir à la fois établi et en évolution, il implique le développement d'une pensée originale et argumentée, la production de résultats intégrant des éléments innovants, éventuellement contradictoires avec les connaissances établies dans le domaine de recherche. Ces principes sont valables quelle que soit la discipline dans laquelle il s'inscrit.

LES BUTS DU DOCTORAT

La Conférence des Recteurs des universités suisses dans sa position commune sur le doctorat, datée de janvier 2014, inscrit le doctorat à la jonction entre la formation et la recherche. Il contribue :

- au développement de compétences scientifiques comprises comme l'aptitude à se livrer à des travaux scientifiques indépendants ; à l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques disciplinaires et interdisciplinaires, méthodologiques et transversales ;
- à la socialisation scientifique et à la constitution de réseaux avec des doctorants et doctorantes ainsi qu'avec des scientifiques de tous niveaux à l'échelle nationale et internationale.

Le doctorat confère les aptitudes nécessaires pour assumer des tâches et des fonctions professionnelles exigeantes d'un point de vue intellectuel. Il permet de développer des compétences (autonomie de la pensée, rigueur de l'analyse, résolution d'un problème complexe, esprit critique) qui préparent à une diversité de trajectoires professionnelles, qu'elles soient académiques ou extra-universitaires.

ASPECTS PRATIQUES DU DOCTORAT

Sujet du doctorat

Le sujet du doctorat doit permettre la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans les délais prévus par les règlements d'études des structures concernées. Le sujet de recherche, le contexte de la thèse et l'unité d'accueil sont précisés lors de l'inscription dans la formation doctorale. Le directeur ou la directrice de thèse est un-e expert-e reconnu-e quant au thème et à la méthodologie choisis.

Définition des objectifs de la thèse

La personne candidate au doctorat et le(s) directeur-trices de thèse conviennent des objectifs de la thèse. Ces objectifs peuvent être ajustés en cours de cursus.

Durée de la formation doctorale

Les règlements d'études des structures concernées fixent la durée de la formation doctorale et les modalités d'une éventuelle prolongation. En principe, la durée de la formation doctorale ne dépasse pas 10 semestres.

Immatriculation

Conformément à l'article 54, alinéa 3 du Statut de l'Université, le doctorant ou la doctorante est immatriculé-e pendant toute la durée de sa formation doctorale.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Au-delà de la production d'un contenu scientifique d'une part, et de la correction de ce contenu d'autre part, le travail du doctorat s'inscrit dans un dialogue et dans une relation entre le doctorant ou la doctorante et son directeur ou sa directrice de thèse. La qualité de l'expérience de la formation doctorale repose donc aussi sur la qualité de ce dialogue, et sur les responsabilités de chacun dans ce dialogue. Il en résulte que :

Le doctorant ou la doctorante s'engage à :

- respecter les dispositions prises, lors de l'inscription, sur la nature du sujet, la durée et l'échéancier de la formation doctorale ;
- échanger régulièrement avec son directeur ou sa directrice de thèse sur l'avancement de ses travaux, sur des difficultés éventuelles, etc ;
- s'assurer, dans la mesure du possible, que les conditions financières à sa disposition sont suffisantes pour lui permettre d'effectuer son cursus de doctorat dans le temps imparti ;
- respecter la déontologie, et particulièrement le principe d'authenticité de sa thèse, ainsi que la confidentialité de certains de ses travaux, s'il y a lieu ;

Le directeur ou la directrice de thèse s'engage à :

- définir avec le doctorant ou la doctorante un sujet de thèse qui corresponde à une recherche originale ;
- planifier avec lui ou elle les grandes étapes du travail de thèse, depuis la mise en place du travail scientifique jusqu'à la valorisation des résultats obtenus ;
- fixer des rendez-vous réguliers et fréquents pour accompagner le doctorant ou la doctorante dans son projet de doctorat ;
- être clair et précis sur les ressources financières et les possibilités de financement dont il ou elle peut disposer. Des solutions de financements doivent être envisagées avant de démarrer le projet.
- contribuer à élargir le réseau scientifique du doctorant ou de la doctorante ;
- veiller à ce que le travail doctoral respecte les règles relatives à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche ;
- discuter des perspectives de débouchés professionnels et, le cas échéant, l'aider à développer sa carrière académique ou extra-académique ;
- respecter le temps de travail et la juste répartition des charges entre assistantat, recherche et travail doctoral inscrite dans le cahier des charges.

Co-direction de thèse

Une co-direction peut être organisée dans les conditions prévues par les règlements d'études des structures concernées.

Comité consultatif de thèse

Une fois le sujet établi, le travail préparatoire, autrement dit les différentes activités (mémoire de pré-doctorat, dossier pré-doctoral, rapport, etc et / ou programme doctoral) que doivent effectuer les doctorant-e-s indépendamment de la rédaction de la thèse est soumis à évaluation afin qu'il soit statué sur la continuation du cursus d'études. Cette évaluation devra avoir lieu en principe à la fin de la 1^{ère} année et se dérouler dans le cadre d'une séance du comité consultatif de thèse.

La forme, les modalités et les délais du travail préparatoire sont prévus par le règlement d'études des doctorats de la subdivision concernée et, le cas échéant, peuvent correspondre à des pratiques facultaires déjà en place (mémoire de pré-doctorat, mémoire préliminaire, par exemple).

Le comité consultatif de thèse peut être *ad hoc* (autrement dit institué par le règlement d'études de l'UPER ou de l'UER pour tous les cursus de doctorat de la subdivision concernée) ou correspondre à une des instances ou entités facultaires déjà existantes (comité scientifique, commission de thèse, par exemple) prévues par le règlement d'études des doctorats de la subdivision concernée. En tout état, quel que soit l'hypothèse choisie, le comité consultatif de thèse doit être défini dans les règlements d'études de doctorat et désigné en tant que tel.

Tous les membres du comité consultatif de thèse, hormis le doctorant ou la doctorant-e, doivent être titulaires au minimum d'un doctorat et faire partie du personnel enseignant en activité.

Le comité consultatif de thèse doit être composé au minimum du directeur ou de la directrice de thèse, du doctorant ou de la doctorante, de deux autres membres choisis par le directeur ou la directrice de thèse et par le doctorant ou la doctorante. Si le comité consultatif de thèse correspond à une instance ou à une entité facultaire déjà existante, un membre supplémentaire doit y être ajouté, choisi par le directeur ou la directrice de thèse, et par le doctorant ou la doctorante.

L'évaluation faite par le comité consultatif de thèse a plusieurs fonctions :

- S'assurer du développement et des compétences scientifiques du doctorant ou de la doctorante ;
- Préaviser sur la continuation du cursus de doctorat (early warning) ;
- Prévenir d'un éventuel conflit en gestation ;
- Permettre au doctorant ou à la doctorante d'exprimer son point de vue ouvertement en l'absence du directeur ou de la directrice de thèse ;
- Permettre au directeur ou à la directrice de la thèse d'exprimer son point de vue ouvertement en l'absence du doctorant ou de la doctorant-e ;
- S'assurer que les circonstances sont réunies pour que la formation doctorale puisse se poursuivre dans les meilleures conditions.

Les modalités de l'évaluation du travail préparatoire sont prévues par les règlements d'études des doctorats des subdivisions concernées. En principe, il s'agit d'une présentation et de discussions. A l'issue de cette séance, un rapport écrit est rédigé par le comité consultatif de thèse. Ce rapport doit être signé par tous et toutes les participant-e-s, y compris le doctorant ou la doctorante qui est encouragé-e à formuler ses commentaires. Le rapport est ensuite transmis à l'instance désignée par les règlements d'études des doctorats des subdivisions concernées. Il est aussi versé au dossier du doctorant ou de la doctorante.

Si le déroulement de la séance et l'évaluation du travail préparatoire sont satisfaisants, le rapport peut être succinct et limité au résumé des principales idées exprimées lors de la séance.

Lorsqu'une thèse progresse correctement et dans les délais prévus, le comité consultatif de thèse n'est amené à se réunir qu'une seule fois, en principe en fin de première année. Au-delà de la première année, le comité consultatif de thèse se réunit sur demande de l'une des parties ou de la direction de la section/département/unité ou de l'école doctorale concerné.

En cas d'évaluation négative du travail préparatoire, le comité consultatif de thèse motive sa décision et la transmet aux instances facultaires pertinentes prévues par le règlement d'études des doctorats. Conformément aux règlements d'études des doctorats des subdivisions concernées, le doctorant ou la doctorante peut se présenter une deuxième fois à l'évaluation de son travail préparatoire. Si le comité consultatif de thèse confirme sa décision négative, le doctorant ou la doctorante est soumis-e aux conséquences et conditions prévues par le règlement d'études des doctorats de la subdivision concernée.

INTERRUPTION DE LA THÈSE, ABANDON OU ELIMINATION

Le comité qui fait office de comité consultatif de thèse doit être informé de l'interruption anticipée d'un cursus de doctorat, que cette interruption soit du fait du doctorant ou de la doctorante ou du directeur ou de la directrice de thèse. Il procédera à une évaluation de la situation et s'assurera que cette interruption repose sur une raison justifiée et non liée à un dysfonctionnement de l'encadrement. En cas d'interruption conflictuelle, le comité consultatif de thèse proposera une solution appropriée : médiation, changement de direction de thèse, aménagement des conditions de déroulement du cursus, etc.

Toute décision d'élimination est prononcée par le ou la doyen-ne de la Faculté/directeur-trice de la structure concernée qui peut prendre en compte des situations exceptionnelles.

EN CAS DE CONFLIT

La conciliation est en principe assurée par le comité consultatif de thèse, à la demande du doctorant ou de la doctorante, respectivement du directeur ou de la directrice de thèse. En cas de conflit persistant, il est nécessaire de recourir à une tierce personne ou instance (par exemple, le responsable de l'école doctorale le cas échéant, le directeur ou la directrice de la section/département/unité, le décanat ou la direction de la structure). Un recours au Graduate campus ou à la Division des Ressources Humaines de l'Université peut aussi être souhaitable selon la situation.

Les informations concernant les ressources disponibles au sein de l'Université pour faire face à une situation de souffrance estudiantine ou de conflits entre collaborateurs/trices de l'Université sont disponibles sur le site web ci-après : <https://www.unige.ch/maletre/>